

Message d'intérêt public

Conduite avec facultés affaiblies et contrôle de la sécurité routière

Le 22 décembre 2025 – Iqaluit, Nunavut

Le Service de l'application des règlements municipaux de la Ville d'Iqaluit, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) d'Iqaluit, a effectué des contrôles aléatoires de sobriété et de sécurité routière, ainsi que des patrouilles mobiles, dans toute la Ville d'Iqaluit durant les fins de semaine des 12 et 13 décembre et des 19 et 20 décembre.

La plupart des chauffeurs étaient en règle, munis des documents requis et conduisant leurs véhicules en état de sobriété. Cependant, de nombreux chauffeurs et passagers ne portaient pas la ceinture de sécurité, comme l'exigent les lois territoriales et municipales. Les infractions au port de la ceinture de sécurité sont passibles d'une amende de 125 \$.

Les mesures d'application de la loi comprenaient :

- Huit (8) suspensions de permis de 24 heures pour conduite avec facultés affaiblies
- Cinq (5) suspensions de permis de 30 jours
- Deux (2) accusations criminelles pour conduite avec facultés affaiblies
- Une (1) accusation pour refus de fournir un échantillon d'haleine

Les autres infractions à la circulation traitées comprenaient :

- Trois (3) chauffeurs ont enfreint les dispositifs de contrôle de la circulation
- Cinq (5) chauffeurs ont été pris en flagrant délit d'excès de vitesse : quatre entre 17 et 29 km/h au-dessus de la limite, et un entre 30 et 40 km/h au-dessus de la limite
- Un (1) chauffeur n'a pas cédé le passage à un véhicule d'urgence et a pris la fuite
- Plusieurs véhicules circulaient sans phares ni feux arrière en état de marche
- Deux (2) chauffeurs conduisaient sans immatriculation ni assurance valides et avaient utilisé des vignettes de validation de manière frauduleuse
- Deux (2) chauffeurs ont été trouvés sans permis de conduire valide
- Quatre (4) véhicules ont été saisis et mis en fourrière pour des infractions connexes



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

De plus, cinquante-six (56) taxis et véhicules commerciaux ont été inspectés dans le cadre de cette initiative. Deux (2) personnes ont été trouvées en possession d'alcool à bord, ce qui est contraire aux lois territoriales et municipales. L'alcool a été saisi et les deux personnes ont été inculpées en conséquence.

La Ville d'Iqaluit tient à remercier les résidents de leur coopération et rappelle au public de :

- Toujours porter la ceinture de sécurité
 - Respecter le Code de la route
 - Ne jamais conduire sous l'influence de l'alcool ou de drogues

Pour signaler une conduite avec facultés affaiblies, communiquez avec la GRC au **867-979-1111**.

Travaillons ensemble pendant le temps des fêtes pour assurer la sécurité sur les routes d'Iqaluit.

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Steven Allen

Agent principal d'exécution

Ville d'Iqaluit

867-979-5674

s.allen@iqaluit.ca